



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026 A 19H00

Présents : DEFRASNE Amandine, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, D'AGRO Jean-François, DEVARENNES Dominique, JOANNON Yohann, ALLANIC Christian, SEYS Stéphane, TRAON Jeanne

Absentes excusées : DRAPÉ Magalie, donne pouvoir à DEFRASNE Amandine

Absente : BORTOLUZZI Marion

Secrétaire de séance : TRAON Jeanne

Sous la présidence de Frank LEMAIRE, Maire.

Début de la séance 19 heures00.

1 : Approbation du PV du conseil municipal du 4 juin 2026

Voté pour à l'unanimité.

2 : Subvention pour l'année 2026 à l'ACCA Caramany 200.00€

Voté 9 VOIX pour 1 ABSTENTION

3 : Subvention investissements 2026

Cette délibération n'a pas pu être mise au vote.

Raison : certains devis n'ont pas été fournis dans les temps. Elle sera reportée ultérieurement.

4 : Délibération désignant un référent santé environnement. Cet élu aura vocation, la gestion territoriale des espèces à enjeux pour la santé humaine : ambrosies, chenilles processionnaires ainsi que sur la lutte antivectorielle et le moustique tigre. Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur ALLANIC Christian est désigné référent santé et environnement à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Achat de matériel de nettoyage adapté aux grandes superficies, pour la salle des fêtes.
- Organisation de la fête du 14 août.
- Suite à l'appel à candidature pour le poste d'ATSEM, pour l'année scolaire 2026/2027, la candidature de Madame DENIS Aurélie a été retenue compte tenu de ses compétences et des documents fournis. Lors de l'analyse des candidatures, divers points comme les remplacements effectués par Madame DENIS Aurélie, à l'école, sa connaissance du fonctionnement des écoles de Caramany et Bélesta (écoles en RPI) et l'entière satisfaction qui en a découlé, ont été les éléments différenciateurs pour le choix parmi les diverses candidatures.
- Maison de santé, le dossier suit son cours, quelques petits aménagements seront à effectuer dans la Maison des Associations, afin d'accueillir le personnel soignant et le public.
- Inauguration de la mise en sécurité du village par la pose de rambardes, la date choisie est le 06/10/2026 à 16h00.

Le Maire



La Secrétaire de séance